



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LAC SAINT-JEAN EST MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil Municipal de la Municipalité de Sainte-Monique tenue à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, lundi le 5 août 2024 à 19h30.

Présences : M. Mario Desbiens, Maire
M. Pascal Gauthier, conseiller # 1
M. Bernard Girard, conseiller # 2
Mme Suzanne Larouche, conseillère # 3
M. Jacques Vachon, conseiller # 4
M. Jonathan Boily, conseiller # 5
M. Bruno Plourde, conseiller # 6

Absences :

Il y a quorum à cette séance qui est présidée par M. Mario Desbiens, maire. Est également présent, M. Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier.

1- OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter, séance tenante, l'ordre du jour suivant :

RÉSOLUTION CM2024-135

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - a) *Séance ordinaire du 3 juillet*
4. Correspondances :
 - a) *Une lettre de Rio Tinto*
 - b) *Une lettre du MAMH*
5. Rapport des comités
6. Approbation des comptes pour la période de juillet 2024
7. Autorisation – budget supplémentaire pour le projet de station de traitement des eaux usées
8. Adjudication d'une soumission – Fort-An Construction
9. Acceptation d'une soumission – Laboratoire Englobe pour garage municipal
10. Acceptation d'une soumission – Laboratoire Englobe pour PRIMEAU 2023
11. Résiliation d'assurance - 138 rue Honfleur
12. Acceptation d'une soumission – détection de fuite
13. Acceptation d'une soumission – Asphaltage du stationnement de bornes de recharges
14. Nomination d'un représentant – Camping Québec
15. Divers :
 - a) Motion de prompt rétablissement – Nathalie Vachon
 - b) _____
16. Période des questions
17. Levée de l'assemblée



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

N° de résolution
ou annotation

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

a) *Séance ordinaire du 3 juillet 2024*

RÉSOLUTION CM2024-136

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal et d'adopter, séance tenante, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2024.

4- CORRESPONDANCE

- a) Une lettre du Rio Tinto informant le conseil des travaux qui auront lieu dans le secteur du marais et du lac Askeen en 2024 et 2025. Les personnes intéressées ont accès à un plan des travaux en suivant le lien Internet fourni dans la correspondance.
- b) Une lettre du MAMH concernant une promesse d'aide financière de 1 556 250\$ provenant du programme d'aide financière PRACIM du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

5- RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte-rendu détaillé des réunions et autres actes relatifs à leurs comités.

6 -APPROBATIONS DES COMPTES

RÉSOLUTION CM2024-137

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'approuver les listes des comptes à payer produites au conseil pour la période du mois de juillet 2024, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser le secrétaire-trésorier à libérer les fonds à cet effet.

La liste des comptes suivants a été produite au conseil:

Comptes à payer	107 474,90 \$
Comptes déjà payés	170 898,26 \$
TOTAL	278 373,16 \$

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants au budget approuvé pour payer les comptes ci-haut mentionnés et les autres résolutions inscrites au présent procès-verbal, ladite liste en faisant partie intégrante.

Mathieu Lapointe, directeur général et secrétaire-trésorier



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

7- AUTORISATION – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET DE STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

RÉSOLUTION CM2024-138

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a octroyé un contrat pour la réalisation de plans et devis pour construction d'une station de traitement des eaux usées à la firme Stantec;

CONSIDÉRANT QUE d'importants imprévus ont engendrés des délais dans la réalisation du mandat confié à Stantec;

CONSIDÉRANT QUE lesdits imprévus ont également engendré de nombreuses heures de travail en sus des heures prévues dans la soumission initiale;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des délais de réalisation du mandat octroyé à Stantec a engendré une hausse des coûts en raison des majorations salariales annuelles des employés de Stantec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande visant à autoriser un budget supplémentaire de **67 360 \$** de la part de Stantec afin de finaliser le mandat octroyé en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté M. Normand Villeneuve, ingénieur chez Norda Stello, pour procéder à l'analyse de la demande d'honoraires supplémentaire et que celui-ci recommande à la municipalité l'acceptation de la demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé M. Bernard Girard, appuyé de M. Bruno Plourde et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la demande d'honoraires supplémentaires de Stantec et d'autoriser le paiement d'un montant de 67 360 \$ plus les taxes applicables.

8- ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION – FORT-AN CONSTRUCTION

RÉSOLUTION CM2024-139

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a procédé à un appel d'offres publics sur le SEAO pour des travaux de construction d'un nouveau garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée au bureau de la municipalité le mardi 28 mai 2024 à 14h 00;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont au nombre de 8 et dont le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant :

Lamellé Qc Inc.	1 816 576 \$
Fort-An Construction	1 772 684,55 \$
Construction Blackburn	2 066 714,11 \$
Construction Fab	1 915 483,50 \$
Dufour Construction	2 062 385,91 \$
Construction Martin Rousseau	2 131 313,42 \$
CTF Construction	2 011 824,03 \$
Construction MG	1 955 034,56 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions effectuée par Mme Joanie Lapointe, architecte chez ATSH et chargée du projet pour la municipalité, les soumissions de Dufour Construction et Construction Blackburn ont été décrété non-conformes;

CONSIDÉRANT la municipalité a reçu de la part de Mme Joanie Lapointe, architecte chez ATSH et chargée de projet pour la municipalité, la recommandation d'octroyer le contrat à **Fort-An Construction**, plus bas soumissionnaire parmi les soumissions conformes,

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, et appuyé par M. Jonathan Boily, et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adjuger le contrat de construction d'un nouveau garage municipal à Fort-An Construction pour un montant de 1 541 800 \$ plus les taxes applicables.

9- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – LABORATOIRE ENGLOBE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

RÉSOLUTION CM2024-140

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire recourir aux services d'un laboratoire pour le contrôle des sols et matériaux de remblais ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MSH Services Conseils a déposé à la municipalité une soumission au montant de 16 415,50 \$ plus les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Plourde, appuyé par M. Pascal Gauthier et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Englobe pour le contrôle des sols et matériaux de remblais au montant de 16 415,50 \$ plus les taxes applicables.

10- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – LABORATOIRE ENGLOBE POUR PRIMEAU 2023

RÉSOLUTION CM2024-141

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Monique a adopté un règlement de gestion contractuelle qui s'applique à tout contrat, y compris à un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 ou à l'article 938.0.2 de ce Code ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire recourir aux services d'un laboratoire pour le contrôle des sols et du pavage pour les travaux de réfection de conduites et chaussées des rues Tremblay, Gauthier, Bédard et Goulet liés au PRIMEAU 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise MSH Services Conseils a déposé à la municipalité une soumission au montant de 14 193,00 \$ plus les taxes applicables ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé par M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Englobe pour le contrôle des sols et pavage pour les travaux de réfection de conduites



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

et chaussées des rues Tremblay, Gauthier, Bédard et Goulet au montant de 14 193,00 \$ plus les taxes applicables.

11- RÉSILIATION S'ASSURANCE – 138 RUE HONFLEUR

RÉSOLUTION CM2024-142

Il est proposé par M. Jonathan Boily, appuyé de M. Bruno Plourde résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser séance tenante la résiliation du contrat d'assurance lié au 138 rue Honfleur (Auberge du Bon Temps) suite à la radiation officielle de l'entreprise au Registre des entreprises du Québec.

12- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – DÉTECTION DE FUITE

RÉSOLUTION CM2024-143

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Bernard Girard résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise Nordikeau pour la réalisation d'un exercice de détection de fuite sur le réseau de distribution d'eau potable au montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables.

13- ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION – ASPHALTAGE DU STATIONNEMENT DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

RÉSOLUTION CM2024-144

Il est proposé par M. Jacques Vachon, appuyé de M. Bernard Girard et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de l'entreprise Pavage Régional pour l'asphaltage du nouveau stationnement destiné à l'implantation des nouvelles bornes de recharge électrique au montant de 10 050 \$ plus les taxes applicables.

14- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT – CAMPING QUÉBEC

RÉSOLUTION CM2024-145

Il est proposé par M. Pascal Gauthier, appuyé de M. Jonathan Boily et résolu à l'unanimité des membres du conseil que M. Mathieu Lapointe, directeur général, soit par la présente désigné pour demander et signer au nom de la Municipalité de Sainte-Monique l'enregistrement requise par la loi sur l'hébergement touristique pour le Camping Pointe Taillon.

15- DIVERS :

a) *Motion de Prompt rétablissement*

Mme Suzanne Larouche, conseillère, propose que soit adressé une motion de prompt rétablissement à Mme Nathalie Vachon, employé de la municipalité, et présentement en arrêt de travail pour des raisons médicales.

b) _____



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

16- PÉRIODE DE QUESTIONS

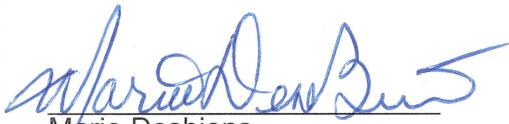
Des citoyens ont posé des questions pour lesquelles ils ont reçu des réponses de la part des membres du conseil.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION CM2024-146

Attendu que tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités, il est proposé par M. Bruno Plourde et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

La séance est levée à 20h 12


Mario Desbiens,
Maire


Mathieu Lapointe,
Directeur général et secrétaire-trésorier